

COMITE DU 22 JANVIER 2004

OBJET : SCOT – MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat d'Aménagement du Chablais créé le 25 avril 2003 a pour compétence la mission de conception, de pilotage et de coordination des actions tendant à l'aménagement et au développement du Chablais. A ce titre, il a décidé la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT). Le périmètre de ce schéma a été arrêté par le Préfet de Haute-Savoie le 18 septembre 2003.

Le SCOT doit permettre aux communes du Chablais de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

La loi SRU a imposé l'obligation de concertation pour les Schémas de Cohérence territoriale.

Aussi le Comité syndical doit en conséquence délibérer sur « *les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont la profession agricole* » (article L 300-2 du Code de l'Urbanisme).

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 dans son article L.122-4,

Vu les décisions du Comité Syndical du SIAC du 19 juin 2003 approuvant le projet de périmètre du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2003 fixant le périmètre du SCOT,

Monsieur le Président propose au Comité :

- 1 - d'engager la mise en œuvre du Schéma de Cohérence territoriale,
- 2 - de définir les modalités de concertation durant toute la phase d'élaboration du SCOT comme suit :
 - organisation de plusieurs réunions publiques d'information et d'échange,
 - édition d'un journal périodique sur les finalités et le déroulement de la démarche,
 - réalisation d'une exposition,
 - création d'un site internet avec un espace d'échange avec la population et un espace d'information sur la démarche,
 - questionnaire pour connaître les attentes et les préoccupations des habitants et le positionnement des acteurs sur les enjeux identifiés,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU CHABLAIS (S.I.A.C.)

Siège social : Espace de Tully - THONON-LES-BAINS

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 22 JANVIER 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace de Tully, avenue des Abattoirs à Thonon-les-Bains sous la Présidence de Monsieur Bernard FICHARD, Président,

Délégués présents : MM. Bernard FICHARD, Président du SIAC et Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, Jack-Charles GOROPHAL, Maire Anthy, Jean-Pierre GUILLOT, Adjoint Anthy, Joseph PERREARD, Maire Ballaison, Denis LAYAT, Adjoint Ballaison, Roger RION, Maire Bons-en-Chablais, Jean-François BAUD, Adjoint Douvaine, Charles LAIDEVANT, Adjoint Douvaine, André LETUR, Maire Loisin, Jean-Pierre RAMBICUR, Maire Margencel, Jean-Pierre VILLEGAS, Adjoint Margencel, Mme Madeleine MASSON, Maire Massongy, MM. Aldo DALLA ZUANNA, Adjoint Messery, Bernard NEPLAZ, Adjoint Sciez, Jean-Luc BIDAL, Maire Sciez, Jean NEURY, Maire Veigy-Foncenex, Jean-Claude FERT, Maire Yvoire, Paul FORT, Maire Nernier, Pierre CHAPPUIS, Adjoint Sciez, Jean-Claude REYNAUD, Président de la Communauté de Communes des Collines du Léman, Jean-Pierre FILLION, Maire Allinges, Daniel CHAUSSEE, Maire Armoy, Lucien CHESSEL, Maire Draillant, Mme Marie-Paule ROQUIER, Maire Le Lyaud, MM. Frédéric ZORY, Maire Orcier, Roger BRASIER, Maire Perrignier, Mme Jacqueline GARIN, Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, MM. René DELALE, Maire St-Jean-d'Aulps, Jean-Claude MORAND, Maire Seytroux, Paul COLLOUD, Maire Reyvroz, Michel VUAGNOUX, Adjoint Bellevaux, Joseph VUATTOUX, Adjoint Lullin, Maurice DAVID-ROGEAT, Président S.I. à la carte de la Vallée d'Abondance, Serge CETTOUR-MEUNIER, Maire Abondance, Roger PETIT-JEAN, Maire Vacheresse, Jean DENAIS, Maire Thonon., Michel PETIOT, Mme Edith GALLAY, MM. Lucien VULLIEZ, Emmanuel PLAGNAT, Mme Astrid ROCHE, Mlle Chantal CHAMBAT, Adjoint Thonon, M. André BONNAUD, Mmes Marie-Martine DICK, Elisabeth BONDAZ, Marie-Christine DESPREZ, Patricia FAVRE-VICTOIRE, MM. Georges CONSTANTIN, Cédric DALIBARD, Conseillers Municipaux Thonon, Jean BERTHIER, Mme Monique COMPAROT, Adjoint Evian, MM. Yves ARNULF, Serge DUPESSEY, Conseillers Municipaux Evian, André LAPERROUSAZ, Jean-Paul FONTAINE, Adjoint Publier, Maurice RUFFIER, Maire Champanges, Alain CHESSEL, Adjoint Féternes, Edmond PERTUISET, Maire Lugrin, Joseph BENDOTTI, Maire Maxilly, Eugène VESIN, Maire Meillerie, Dominique ROCH, Adjoint Neuvecelle, Raymond PERAY, Maire de Saint-Gingolph, Jean Pierre BOUTHER, Adjoint Saint-Paul, Michel VIVIEN, Maire Thollon, Marcel BECHET, Conseiller Municipal Vinzier, Gilbert DUFFOUR, Maire Larringes, François PASSAQUIN, Maire Morzine, Christian BAUD, Conseiller Municipal Morzine, Marc BOUDZY, Adjoint Morzine, Patrick BELLAMY, Maire Fessy, Alain CAMUS, Maire BRENTHONNE.

Absents excusés : M Jean-Paul GONTHIER, Adjoint Bons-en-Chablais, Mme Sylvie DAUVET-GRANGEON, Maire Excenevex, M. Roger LANVERS, Maire Montriond, Mme Marie-Thérèse BAUD, Adjoint La Côte d'Arbroz, MM. Roger GAILLARD, Maire Essert-Romand, Fabrice DESCHAMPS, Maire Le Biot, Alain HENRY, Président Sivom du Haut-Chablais, Roland CETTOUR-CAVÉ, Maire Bonnevaux, Bernard MAXIT, Maire Chapelle d'Abondance, Maurice LAUSENAZ-GRIS, Maire Chevênoz, Didier BUQUIN, Gilles CAIROLI, Charles RIERA, Adjoint Thonon, Mme Catherine AGALOSTHENNE, M. Antonio FERNANDES, Mme Paola VUATTOUX, MM. Denis BEL, Conseillers Municipaux Thonon, Marc FRANCINA, Maire Evian, André FILLION, Conseiller Municipal Evian, Gaston LACROIX, Maire Publier, Michel GROBEL, Conseiller Municipal Publier, Louis SERVOZ, Maire Bernex, Françoise VALENTE, Maire Marin, Daniel TOURNIER, Maire Novel, François DIDES, Adjoint Morzine, Henri ANTHONIOZ, Adjoint Les Gets, Jean-Louis PREVOND, Maire Lully.

Le Comité a nommé Madame Jacqueline GARIN secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'Espace de Tully, siège social du Syndicat, le 29 janvier 2004.

- mise à disposition aux sièges des EPCI et communes membres du SIAC des documents d'étude au fur et à mesure de leur élaboration accompagné d'un registre

L'approche par territoire sera un vecteur de dialogue et de concertation privilégié avec la population. Ce travail de zoom permettra de mettre en relation les enjeux et les objectifs généraux du projet d'aménagement avec leur traduction concrète sur un territoire vécu par la population.

Conformément aux articles L121-4, L 121-5 et L 122-7 du Code de l'Urbanisme, des structures et organismes peuvent être associées ou consultées à leur demande durant toute la phase d'élaboration du projet, il s'agit de : l'Etat, la Région, le Département, l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, les chambres consulaires, les associations locales d'usagers agréées, associations agréées (Code Rural, L 252-1), les EPCI voisins compétents en urbanisme, les communes voisines. Par ailleurs, le Président du SIAC peut recueillir l'avis de tout organisme ou association ayant compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacement, d'aménagement ou d'environnement y compris les collectivités territoriales des états limitrophes (Canton de Genève, canton de Vaud et canton du Valais).

C'est pourquoi il est proposé d'informer et de recueillir l'avis de ces structures sur les documents clefs (diagnostic, PADD).

La liste de ces structures sera établie par le Président du SIAC après validation en Bureau.

- 3 - le bilan de cette concertation sera présenté devant le Comité du Syndicat qui en délibèrera.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité, approuve la démarche de concertation présentée et autorise le Président à engager cette démarche de concertation.

Conformément aux articles L 122-4, R 122-12 et R 122-13 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et notifiée à toutes les personnes et organismes suivants :



- Présidente du Conseil régional
- Président du Conseil Général
- Présidents des EPCI intéressés
- Autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Président de la Chambre des Métiers
- Président de la Chambre d'Agriculture,

De plus, conformément à l'article R 122-13 du Code de l'urbanisme, elle fera l'objet d'un affichage au siège du SIAC et dans les EPCI et communes membres concernés durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Elle sera exécutoire dès l'ensemble de ces mesures de publicité accomplies.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Déposé en Sous-Préfecture le 13 FEV. 2004
Publié ou notifié le

Pour le Président,
Le Directeur Général,

Le Président,

Syndicat
Intercommunal
d'Aménagement
du Chablais

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU CHABLAIS (S.I.A.C.)

Siège social : Espace de Tully - THONON-LES-BAINS

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 22 JANVIER 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace de Tully, avenue des Abattoirs à Thonon-les-Bains sous la Présidence de Monsieur Bernard FICHARD, Président,

Délégués présents : MM. Bernard FICHARD, Président du SIAC et Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, Jack-Charles GOROPHAL, Maire Anthy, Jean-Pierre GUILLOT, Adjoint Anthy, Joseph PERREARD, Maire Ballaison, Denis LAYAT, Adjoint Ballaison, Roger RION, Maire Bons-en-Chablais, Jean-François BAUD, Adjoint Douvaine, Charles LAIDEVANT, Adjoint Douvaine, André LETUR, Maire Loisin, Jean-Pierre RAMBICUR, Maire Margencel, Jean-Pierre VILLEGAS, Adjoint Margencel, Mme Madeleine MASSON, Maire Massongy, MM. Aldo DALLA ZUANNA, Adjoint Messery, Bernard NEPLAZ, Adjoint Sciez, Jean-Luc BIDAL, Maire Sciez, Jean NEURY, Maire Veigy-Foncenex, Jean-Claude FERT, Maire Yvoire, Paul FORT, Maire Nernier, Pierre CHAPPUIS, Adjoint Sciez, Jean-Claude REYNAUD, Président de la Communauté de Communes des Collines du Léman, Jean-Pierre FILLION, Maire Allinges, Daniel CHAUSSEE, Maire Armoy, Lucien CHESSEL, Maire Draillant, Mme Marie-Paule ROGUIER, Maire Le Lyaud, MM. Frédéric ZORY, Maire Orcier, Roger BRASIER, Maire Perrignier, Mme Jacqueline GARIN, Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, MM. René DELALE, Maire St-Jean-d'Aulps, Jean-Claude MORAND, Maire Seytroux, Paul COLLOUD, Maire Reyvroz, Michel VUAGNOUX, Adjoint Bellevaux, Joseph VUATTOUX, Adjoint Lullin, Maurice DAVID-ROGEAT, Président S.I. à la carte de la Vallée d'Abondance, Serge CETTOUR-MEUNIER, Maire Abondance, Roger PETIT-JEAN, Maire Vacheresse, Jean DENAIS, Maire Thonon., Michel PETIOT, Mme Edith GALLAY, MM. Lucien VULLIEZ, Emmanuel PLAGNAT, Mme Astrid ROCHE, Mlle Chantal CHAMBAT, Adjoint Thonon, M. André BONNAUD, Mmes Marie-Martine DICK, Elisabeth BONDAZ, Marie-Christine DESPREZ, Patricia FAVRE-VICTOIRE, MM. Georges CONSTANTIN, Cédric DALIBARD, Conseillers Municipaux Thonon, Jean BERTHIER, Mme Monique COMPAROT, Adjoint Evian, MM. Yves ARNULF, Serge DUPESSEY, Conseillers Municipaux Evian, André LAPERROUSAZ, Jean-Paul FONTAINE, Adjoint Publier, Maurice RUFFIER, Maire Champanges, Alain CHESSEL, Adjoint Féternes, Edmond PERTUISET, Maire Lugrin, Joseph BENDOTTI, Maire Maxilly, Eugène VESIN, Maire Meillerie, Dominique ROCH, Adjoint Neuvécelle, Raymond PERAY, Maire de Saint-Gingolph, Jean Pierre BOUTHER, Adjoint Saint-Paul, Michel VIVIEN, Maire Thollon, Marcel BECHET, Conseiller Municipal Vinzier, Gilbert DUFFOUR, Maire Larringes, François PASSAQUIN, Maire Morzine, Christian BAUD, Conseiller Municipal Morzine, Marc BOUDZY, Adjoint Morzine, Patrick BELLAMY, Maire Fessy, Alain CAMUS, Maire BRETHONNE.

Absents excusés : M Jean-Paul GONTHIER, Adjoint Bons-en-Chablais, Mme Sylvie DAUVET-GRANGEON, Maire Excenevex, M. Roger LANVERS, Maire Montriond, Mme Marie-Thérèse BAUD, Adjoint La Côte d'Arbroz, MM. Roger GAILLARD, Maire Essert-Romand, Fabrice DESCHAMPS, Maire Le Biot, Alain HENRY, Président Sivom du Haut-Chablais, Roland CETTOUR-CAVÉ, Maire Bonnevaux, Bernard MAXIT, Maire Chapelle d'Abondance, Maurice LAUSENAZ-GRIS, Maire Chevênoz, Didier BUQUIN, Gilles CAIROLI, Charles RIERA, Adjoint Thonon, Mme Catherine AGALOSTHENNE, M. Antonio FERNANDES, Mme Paola VUATTOUX, MM. Denis BEL, Conseillers Municipaux Thonon, Marc FRANCINA, Maire Evian, André FILLION, Conseiller Municipal Evian, Gaston LACROIX, Maire Publier, Michel GROBEL, Conseiller Municipal Publier, Louis SERVOZ, Maire Bernex, Françoise VALENTE, Maire Marin, Daniel TOURNIER, Maire Novel, François DIDES, Adjoint Morzine, Henri ANTHONIOZ, Adjoint Les Gets, Jean-Louis PREVOND, Maire Lully.

Le Comité a nommé Madame Jacqueline GARIN secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de l'Espace de Tully, siège social du Syndicat, le 29 janvier 2004.